

RÉFORME DES LYCÉES PROFESSIONNELS LES GRANDES MANŒUVRES CONTINUENT ! CONTINUONS A NOUS MOBILISER

RÉFORMES - JURIDIQUE

Carole Grandjean envisageait d'imposer sa réforme des lycées professionnels dans son intégralité, à la rentrée 2023. Mais c'était sans compter la mobilisation importante des personnels remontés. Néanmoins, la ministre déléguée n'a pas renoncé. Dorénavant, elle tente de placer sa réforme « moins » brutalement, mais tout aussi sûrement. Elle prévoit de détourner le dispositif CNR (Conseil National de la Refondation de l'école aussi appelé « Faisons l'école ensemble ») pour imposer des expérimentations dans des établissements « volontaires ». Celles-ci porteront sur les éléments socles de sa réforme : augmentation de la durée des stages, calibrage des filières aux besoins économiques locaux, horaires disciplinaires laissés à l'autonomie des établissements.

PREMIÈRES INFLEXIONS GRÂCE À NOS MOBILISATIONS !

Grâce à nos mobilisations d'octobre et de novembre 2022, nous avons obtenu la modification du rythme de la réforme et la mise en place d'un autre groupe de travail (mais seulement à l'EN). Il concerne l'état des lieux des lycées professionnels. Nous devons aussi l'obtenir dans l'Enseignement Agricole Public. L'Intersyndicale l'a d'ores et déjà réclamé.

CALENDRIER DE LA RÉFORME

Décembre 2022	Janvier 2023	Février 2023	Mars 2023
Concertations Grandjean : - Quatre groupes de travail réunissant chefs d'entreprises, recteurs, branches professionnelles, certains syndicats, associations d'apprentis... "réfléchissent" à la mise en œuvre des éléments socles de la réforme (augmentation de la durée des stages, révision des cartes de formation en fonction des besoins des entreprises de proximité, grilles d'enseignement définies localement, demi-journée découverte des métiers au collège). - Recherche de lycées supports engagés dans le CNR pour détourner le dispositif et imposer les expérimentations.	Recherche de lycées supports pour les expérimentations. - du 9 au 15 : semaine de contrôle à l'Assemblée nationale : Carole Grandjean convoque par les parlementaires pour expliquer sa réforme. - lundi 16 : fin des concertations Grandjean. - Semaine du 16 au 20 (notamment le 17/18) ACTIONS SYNDICALES : - heures d'information (HMI) dans les établissements. - interpellation des DRAAF : transmission des CR des débats. - Fin janvier : les rapporteurs des 4 groupes de travail remettent leurs synthèses.	Identification des lycées « volontaires » supports pour les expérimentations. Carole Grandjean émet ses préconisations. Elle a annoncé les soumettre à l'avis des organisations syndicales ? L'Intersyndicale de l'EAP diffusera les informations et ses analyses aux personnels.	Arbitrage par le ministre de l'Éducation nationale des préconisations Grandjean. Si discussions entre les deux : arbitrage d'E. Borne et/ou d'E. Macron. Si les arbitrages maintiennent des éléments socles modifications réglementaires qui s'appliqueront aussi aux lycées pro agricoles et maritimes dès la rentrée 2023.

Semaine du 16 au 20 janvier

L'Intersyndicale de l'Enseignement Agricole Public appelle les personnels à se mobiliser et à...

Grâce à nos mobilisations d'octobre et de novembre 2022, nous avons obtenu la modification du rythme de la réforme et la mise en place d'un autre groupe de travail (mais seulement à l'EN). Il concerne l'état des lieux des lycées professionnels. Nous devons aussi l'obtenir dans l'Enseignement Agricole Public. L'Intersyndicale l'a d'ores et déjà réclamé.

RÉFORME DES LYCÉES PROFESSIONNELS LES GRANDES MANŒUVRES CONTINUENT ! CONTINUONS A NOUS MOBILISER

Carole Grandjean envisageait d'imposer sa réforme des lycées professionnels dans son intégralité, à la rentrée 2023. Mais c'était sans compter la mobilisation importante des personnels remontés. Néanmoins, la ministre déléguée n'a pas renoncé. Dorénavant, elle tente de placer sa réforme « moins » brutalement, mais tout aussi sûrement. Elle prévoit de détourner le dispositif CNR (Conseil National de la Refondation de l'école aussi appelé « Faisons l'école ensemble ») pour imposer des expérimentations dans des établissements « volontaires ». Celles-ci porteraient sur les éléments socles de sa réforme : augmentation de la durée des stages, calibrage des filières aux besoins économiques locaux, horaires disciplinaires laissés à l'autonomie des établissements.

PREMIÈRES INFLEXIONS GRÂCE À NOS MOBILISATIONS !

Grâce à nos mobilisations d'octobre et de novembre 2022, nous avons obtenu la modification du rythme de la réforme et la mise en place d'un autre groupe de travail (mais seulement à l'EN). Il concerne l'état des lieux des lycées professionnels. Nous devons aussi l'obtenir dans l'Enseignement Agricole Public. L'Intersyndicale l'a d'ores et déjà réclamé.

CALENDRIER DE LA RÉFORME

Décembre 2022

Concertations Grandjean :
Quatre groupes de travail réunissant chefs d'entreprises, recteurs, branches professionnelles, certains syndicats, associations d'apprentis... "réfléchissent" à la mise en œuvre des éléments socle de la réforme (augmentation de la durée des stages, révision des cartes de formation en fonction des besoins des entreprises de proximité, grilles d'enseignement définies localement, demi-journée découverte des métiers au collège).

Recherche de lycées supports engagés dans le CNR pour détourner le dispositif et imposer les expérimentations.

Janvier 2023

Recherche de lycées supports pour les expérimentations.

- **du 9 au 15** : semaine de contrôle à l'Assemblée nationale : Carole Grandjean convoquée par les parlementaires pour expliquer sa réforme.

- **lundi 16** : fin des concertations Grandjean.

- **Semaine du 16 au 20 (notamment le 17/1)** ACTIONS SYNDICALES :

- heures d'information (HMI)/débat dans les établissements,

- interpellation des DRAAF : transmission des CR des débats.

- **Fin janvier** : les rapporteurs des 4 groupes de travail remettent leurs synthèses.

Février 2023

Identification des lycées « volontaires » supports pour les expérimentations.

Carole Grandjean émet ses préconisations. Elle a annoncé les soumettre à l'avis des organisations syndicales ! ?

L'Intersyndicale de l'EAP diffusera les informations et ses analyses aux personnels.

Mars 2023

Arbitrage par le ministre de l'Éducation nationale des préconisations Grandjean.

Si dissensions entre les deux : arbitrage d'E. Borne et/ou d'E. Macron

Si les arbitrages maintiennent des éléments socles : modifications réglementaires qui s'appliqueront aussi aux lycées pros agricoles et maritimes dès la rentrée 2023.

Semaine du 16 au 20 janvier

L'Intersyndicale de l'Enseignement Agricole Public appelle les personnels à **se mobiliser et à interpeller les DRAAF** concernant l'avenir de la voie professionnelle. L'intersyndicale dénonce :

- un projet de réforme des lycées professionnels dévastateur pour l'avenir des jeunes et pour nos métiers,
- un budget 2023 sans moyens supplémentaires.

Alors que :

- l'EAP essuie la réforme du tronc commun du BAC PRO,
- la loi d'avenir agricole est en chantier et qu'elle concerne notamment la voie professionnelle.